

Arrêté préfectoral n° 2522

portant inscription au titre des monuments historiques
de l'immeuble de négoce
situé 22-24, rue Jean Chatel à Saint-Denis (La Réunion)

LE PREFET DE LA REUNION
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II et livre VII

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 05 décembre 2016

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que l'immeuble de négoce présente au point de vue de l'histoire et de l'architecture un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison des arguments,

arrête :

Article 1^{er} : Est inscrit au titre des monuments historiques l'immeuble de négoce, en totalité, y compris la parcelle, le jardin, le mur de clôture, le balcon, actuellement déposé à l'intérieur du bâtiment et les constructions s'y trouvant, située 22-24, rue Jean Chatel à SAINT-DENIS (La Réunion), sur la parcelle 393 d'une contenance de 6a 11ca figurant au cadastre section AD, telle que délimitée par un liséré rouge sur le plan ci-annexé, et appartenant à Madame Marie Thérèse Antoinette COJONDE, née le 18 août 1928 au PORT (LA REUNION) et veuve de Gabriel Ramsamy MOUTOUVIRIN, né le 19 janvier 1925 à SAINT-DENIS, par acte du 14 décembre 2005 passé devant Me David Hoareau, notaire associé à Saint-Denis de La Réunion, publié au service de la publicité foncière le 3 janvier 2006, volume 2006 P n° 64 et par acte rectificatif du 14 février 2006 publié au service de la publicité foncière le 20 février 2006, volume 2006 P n° 1500 ; à monsieur Serge Alain Michel MOUTOUVIRIN, né le 29 mars 1967 à Saint-Denis, demeurant 57, chemin Bras Canot à SAINT-BENOÎT, par acte du 26 septembre 2003 passé devant Me Christian Thazard, notaire associé à Saint-Benoît, publié au service de la publicité foncière le 29 décembre 2003, volume 2003 P n° 7932 ; à David MOUTOUVIRIN, né le 18 novembre 1968 à Saint-Denis de La Réunion, par acte en date du 26 juillet 1995 passé devant Me Régis Lai Hok Tim, notaire associé à Saint-Denis, publié au service de la publicité foncière le 4 octobre 1995, volume 1995 P n° 4767 et par acte du 28 septembre 1995 publié au service de la publicité foncière le 4 octobre 1995, volume 1995 P n° 4768.

Article 2 : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3 : Il sera notifié au préfet du département, au maire et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Denis, le 21 DEC 2016

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général


Maurice BARATE

Département :
LA REUNION

Commune :
SAINT DENIS

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Saint Denis de la Reunion
1 rue Champ Fleuri CS 91013 97744
97744 SAINT-DENIS CEDEX 9
tél. 02.62.48.69.1 - fax 02.62.48.69.02
cdif.saint-denis-de-la-
reunion@dgfip.finances.gouv.fr

Section : AD
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 17/02/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGR92UTM
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

Plan annexé à l'arrêté n° 2522 portant
inscription au titre des monuments historiques
l'immeuble de négoce à Saint-Denis, en date
du 21 décembre 2016

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

